



Pour diffusion immédiate
CNW code 01 + service aux hebdomadaires

L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE FACILITE L'ACQUISITION DE CHAUFFE-EAU SOLAIRES DOMESTIQUES

Québec, le lundi 22 juin 2009. – Utiliser l'énergie du soleil pour chauffer l'eau de la maison est maintenant chose possible! L'Agence de l'efficacité énergétique lance aujourd'hui un projet-pilote facilitant l'acquisition de chauffe-eau solaires domestiques.

« Grâce à ce projet-pilote, l'utilisation de l'énergie solaire devient une réalité pour les familles québécoises. Nous franchissons un pas de plus pour accroître l'usage de cette forme d'énergie propre et renouvelable. Par la même occasion, nous continuons de faire de l'efficacité énergétique une priorité au Québec » a déclaré Luce Asselin, présidente-directrice générale de l'Agence.

Comment fonctionne un chauffe-eau solaire domestique?

Un chauffe-eau solaire domestique est un système thermique qui utilise l'énergie du soleil pour chauffer l'eau dans une maison. Des capteurs solaires sont généralement installés sur un toit, orientés vers le sud. Ils peuvent aussi être installés sur un mur ou simplement sur un trépied planté dans le sol. Ils absorbent l'énergie des rayons du soleil et la convertissent en chaleur.

Un chauffe-eau solaire thermique ne fabrique pas d'électricité. C'est un système qui capte l'énergie solaire puis la transmet sous forme de chaleur à un fluide appelé fluide caloporteur. Grâce à l'énergie du soleil, l'eau domestique subit un préchauffage dans le réservoir de stockage avant d'être transférée dans le chauffe-eau existant adjacent. Ce n'est donc pas de l'eau froide qui alimente le chauffe-eau traditionnel, mais l'eau chaude du réservoir de stockage solaire! Le chauffe-eau traditionnel intervient comme système de chauffage d'appoint pour compléter, au besoin, le chauffage de l'eau jusqu'à la température d'utilisation (60 °C).

Le système comprend généralement

- un ou des capteurs solaires (communément appelés panneaux solaires);
- un réservoir de stockage d'eau chaude;
- un échangeur de chaleur;
- une tuyauterie isolée.

Des économies sur la facture d'énergie!

Chaque jour, les utilisations de l'eau chaude dans une résidence sont multiples : la douche, le bain, le lave-vaisselle, etc. Un chauffe-eau solaire peut répondre à 60 % des besoins en eau chaude d'une famille.

Le chauffage de l'eau représente environ 16 % des dépenses énergétiques d'une maison. Par exemple, pour une habitation d'environ 140 m² (1 500 pi²), la consommation d'énergie coûte entre 1 500 \$ et 2 000 \$ annuellement, dont 320 \$ sont attribuables à l'eau chaude domestique. L'acquisition d'un chauffe-eau solaire permettra alors de réduire la facture d'énergie d'environ 200 \$ par année. Ce montant peut varier selon la forme d'énergie utilisée pour chauffer l'eau.

« Le Québec bénéficie d'un excellent taux d'ensoleillement, l'énergie solaire est disponible et elle est renouvelable. N'y a-t-il pas là toutes les raisons pour utiliser cette forme d'énergie? » a mentionné Luce Asselin.

Une aide financière majeure

Le projet-pilote chauffe-eau solaire domestique s'adresse aux propriétaires d'une résidence ou d'un petit immeuble à logements (trois étages et moins, sans entrée commune) situé au Québec. Ce projet-pilote qui s'étend jusqu'à la fin de 2010, permettra à 600 familles québécoises de bénéficier d'une aide financière majeure à l'achat et à l'installation d'un chauffe-eau solaire domestique neuf.

L'aide financière offerte par l'Agence est déterminée en fonction du nombre de capteurs solaires installés. Un investissement entre 4 600 \$ et 8 500 \$ est habituellement requis pour l'achat et l'installation d'un système de chauffe-eau solaire. Les coûts peuvent varier selon les caractéristiques de la maison, le nombre d'occupants, le système choisi, l'installateur, etc.

	Aide financière
chauffe-eau (1 capteur)	2 700 \$
chauffe-eau (2 capteurs)	3 750 \$
chauffe-eau (3 capteurs)	4 250 \$

Un capteur solaire fait environ 10 cm (4 po) d'épaisseur, 1,2 m (4 pi) de largeur et 2,4 m (8 pi) de hauteur, soit approximativement 3 m² (32 pi²) de surface. Une famille de trois personnes aura besoin d'environ deux capteurs solaires pour combler ses besoins en eau chaude.

Pour participer au projet-pilote, il suffit de communiquer avec le centre d'appels de l'Agence de l'efficacité énergétique au 1 866 266-0008. Tous les détails du projet-pilote sont accessibles en ligne au www.aee.gouv.qc.ca/solaire. La demande d'aide financière devra être acheminée à l'Agence au plus tard le 31 octobre 2010.

Ce projet-pilote a été sélectionné par Ressources naturelles Canada dans le cadre de l'Initiative pilote pour les résidences du programme [écoÉNERGIE](#) pour le chauffage renouvelable.

L'Agence de l'efficacité énergétique a pour mission, dans une perspective de développement durable, de promouvoir l'efficacité énergétique et le développement de nouvelles technologies énergétiques pour toutes les sources d'énergie, dans tous les secteurs d'activité, au bénéfice de l'ensemble des citoyens des régions du Québec.